



**AVIS DE
CONVOCATION**

**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
ORDINAIRE**



Le 11 avril 2019

à 10 heures
Tour Manhattan
6 place de l'Iris
PARIS-LA-DÉFENSE



MESSAGE

DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL



*Il n'y a, tout simplement,
pas d'alternative
au ciment pour répondre
aux besoins de matériaux
de construction
des années à venir.*

Guy Sidos



Inventé il y a 200 ans par Louis Vicat, le ciment est-il encore un matériau d'avenir ?

Il n'y a tout simplement pas d'alternative au ciment pour répondre aux besoins de matériaux de construction des années à venir. À l'échelle de la croissance démographique, produit localement, le ciment est le seul matériau accessible en quantité et en coût.

Ce matériau, qui a rendu accessible au plus grand nombre un habitat de qualité et apporté protection et confort à ses utilisateurs depuis deux siècles, évolue dans sa fabrication et dans ses usages. Ceux-ci s'inscrivent dans les politiques de développement durable et d'économie circulaire.

Seul groupe cimentier français, quels sont les atouts de l'identité familiale du Groupe ? Comment expliquez-vous sa longévité ?

Sept générations d'entrepreneurs familiaux se sont succédées depuis l'invention du ciment artificiel en 1817 pour développer le groupe Vicat dans un processus de consolidation, d'intégration verticale puis de développement international.

Chaque génération a su adapter l'entreprise aux contingences de son époque et la développer avec passion pour la transmettre à la génération suivante dans le respect du travail bien fait grâce aux collaborateurs du Groupe, eux-mêmes passionnés, et sans lesquels cette croissance n'aurait pas été possible.

Dans un environnement mondial où les cycles économiques peuvent être décalés d'un pays à l'autre, la diversification géographique apporte de la résilience à notre modèle.

Le Groupe est désormais présent dans 12 pays, comment décririez-vous vos priorités en matière de développement international ?

Le Groupe a débuté son internationalisation il y a 45 ans en s'installant aux Etats-Unis. Présent dans cinq zones géographiques (l'Europe, les Amériques, l'Afrique de l'Ouest, la Méditerranée et l'Asie), l'entreprise poursuit son développement dans les pays émergents, là où la demande en matériaux de construction sera la plus forte dans les années à venir.



Le développement durable est une démarche volontariste intégrée dans la stratégie globale du groupe Vicat.

Dans certains pays, le groupe Vicat s'est développé dans des activités complémentaires à ses trois métiers principaux (Ciment, Béton & Granulats). Cela lui permet de bénéficier de synergies, d'optimiser les coûts de production et d'améliorer le service clients : chimie du bâtiment, préfabrication de produits en béton, transport de matériaux sont des activités complémentaires qui apportent de la valeur ajoutée à nos produits et représentaient 15 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2018.

Quel regard portez-vous sur les performances du Groupe en 2018 ?

L'année écoulée marque la reprise de notre croissance externe avec l'acquisition du cimentier brésilien Ciplan. Cette opération de croissance externe est notre première implantation en Amérique du Sud, continent à fort potentiel.

Nous poursuivons ainsi notre stratégie de développement équilibrée qui permet de traverser les turbulences économiques de notre monde instable, grâce à une répartition géographique des risques. La stabilité du Groupe à long terme s'en trouve ainsi confortée.

Les résultats 2018 du Groupe Vicat sont stables, en dépit de fortes volatilités sur les monnaies, conséquences de tensions géopolitiques.

Par exemple, cet été, la formidable dynamique du premier semestre en Turquie a été stoppée par la dépréciation brutale de la livre turque au mois d'août.

Globalement, les résultats de l'année sont satisfaisants mais contrastés en fonction des pays, avec notamment une progression en France, aux États-Unis et au Kazakhstan.

Comment décriez-vous l'enjeu du développement durable pour le Groupe ?

Le développement durable est une démarche volontariste intégrée dans la stratégie globale du groupe Vicat. Les actions menées pour réduire la ponction sur les ressources naturelles, pour encourager le recyclage des matériaux de construction ou pour valoriser énergétiquement les déchets s'inscrivent dans cette logique.

Nos cimenteries sont les maillons de chaînes courtes d'économie circulaire. Plus de 20 % du ciment sortant de nos usines provient de la transformation de produits autrefois stockés dans des décharges. Ces derniers sont désormais valorisés pour l'énergie qu'ils apportent, en remplacement de combustibles fossiles, ou pour la matière première qu'ils représentent.

Nous avons d'ailleurs lancé l'offre « Vicat Circulère » en France pour généraliser ce savoir-faire. La juste utilisation des matières premières et la valorisation des déchets s'industrialisent davantage avec cette démarche volontaire, responsable et rentable.

Parallèlement le Groupe s'est mobilisé pour promouvoir la biodiversité et la sauvegarde des écosystèmes sur les territoires où il est implanté. Nous avons acquis une expertise dans le réaménagement de nos carrières en cours d'exploitation et après leur fermeture.

Tout cela est rendu possible par l'attention portée aux relations avec les parties prenantes, qu'elles soient externes ou internes. Nous sommes convaincus que cette approche industrielle environnementale sera plébiscitée par nos clients.

Dans la lignée de Louis Vicat, l'innovation est l'une des clés de réussite de Vicat. Quelles sont les priorités de votre stratégie d'innovation ?

Notre R&D est axée sur la performance des matériaux, l'environnement, la facilité d'utilisation des produits et l'économie des ressources.

Le groupe Vicat travaille sur l'ensemble du système constructif, y compris sur les questions de mobilité urbaine durable (ville laboratoire « Transpolis »), de biodiversité (projet « Odyssée »), de connectivité, d'impression 3D, de fonctionnalisation solaire des bétons, de solutions de réparation rapides des voiries ou d'isolation des bâtiments.

La finalité de l'innovation dans la construction consiste à repenser l'habitat et la ville, à inventer de nouveaux modèles accessibles de cohabitation et de mobilité respectueux de l'environnement et de la biodiversité.

AVIS DE CONVOCATION

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE des actionnaires qui se tiendra le 11 avril 2019 à 10 heures, à l'auditorium situé au rez-de-chaussée de la Tour Manhattan – 6 place de l'Iris – PARIS-LA DÉFENSE (plan page 14), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2019

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise.
- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce.
- Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et fixation du dividende.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce.
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur ses propres actions.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Xavier Chalandon.
- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire du Cabinet Wolff et Associés.
- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société Constantin Associés.
- Éléments de rémunération due par la Société à Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général (« ex ante » et « ex post »).
- Éléments de rémunération due par la Société à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué (« ex ante » et « ex post »).
- Pouvoirs pour effectuer les formalités légales.
- Questions diverses.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à l'Assemblée.

Les actionnaires pourront participer à l'Assemblée, soit :

- en y assistant personnellement ;
- en votant par correspondance (seuls seront pris en compte les votes pour lesquels les formulaires seront parvenus dûment remplis et signés au siège de la Société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée) ;
- en se faisant représenter en donnant un pouvoir au Président ;
- en se faisant représenter en donnant un pouvoir à leur conjoint ou partenaire avec lequel a été conclu un pacte civil de solidarité, à un autre actionnaire, ou à toute personne (physique ou morale) de leur choix dans les conditions prévues à l'article L. 225-106 du Code de commerce.

Sans indication de mandataire, le Président émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, pourront participer à l'Assemblée les actionnaires qui justifieront :

- s'il s'agit d'actions nominatives : d'une inscription en compte desdites actions dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris ;
- s'il s'agit d'actions au porteur : d'une inscription en compte desdites actions (le cas échéant au nom de l'intermédiaire inscrit pour le compte de l'actionnaire concerné dans les conditions légales et réglementaires) dans les comptes-titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Les intermédiaires habilités délivreront une attestation de participation.

L'actionnaire ou son mandataire devra être en possession d'une pièce d'identité.

Il n'est pas prévu de vote à distance par des moyens électroniques de télécommunication pour cette Assemblée et, de ce fait, aucun site visé à l'article R. 225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

Les documents et renseignements relatifs à cette Assemblée Générale sont tenus à votre disposition dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, et sont publiés sur le site internet **www.vicat.fr**

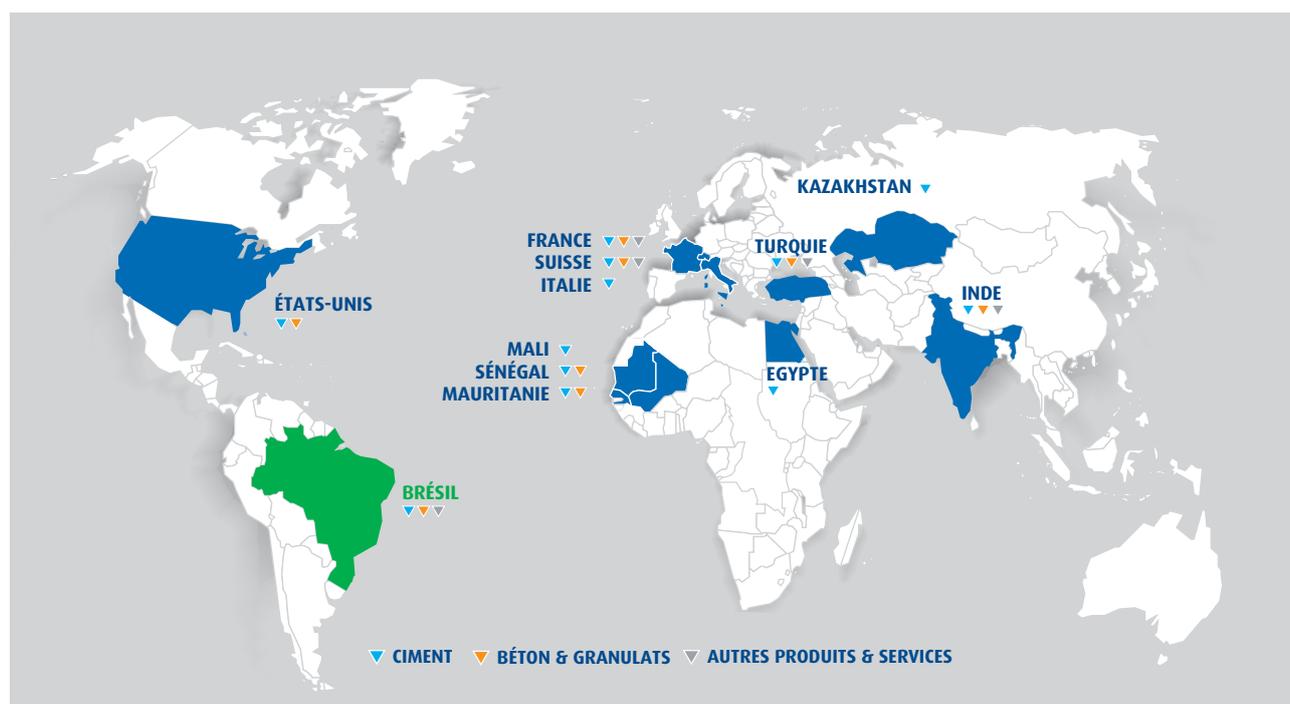
Paris, le 11 mars 2019
Le Conseil d'Administration

EXPOSÉ SOMMAIRE

SUR L'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ EN 2018

1. ACTIVITÉ DU GROUPE

Le groupe Vicat opère désormais dans douze pays, avec la prise de participation de Ciplan au Brésil début 2019, et y exerce ses principaux métiers que sont le Ciment, le Béton prêt à l'emploi et les Granulats.



12 pays
d'implantation
en 2019 avec
le Brésil

22,8
millions de tonnes
de **ciment**

9,0
millions de m³
de **béton**

22,7
millions de tonnes
de **granulats**

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

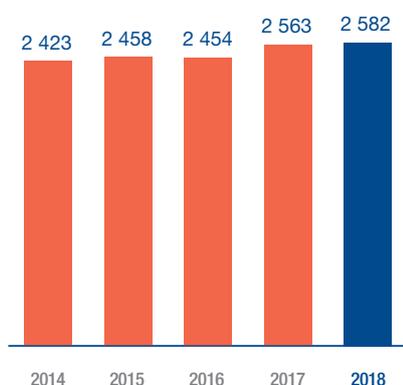
(en millions d'euros)

EBITDA ^(*)(1)

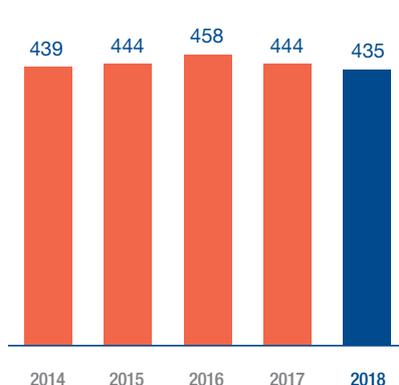
(en millions d'euros)

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE ^(*)

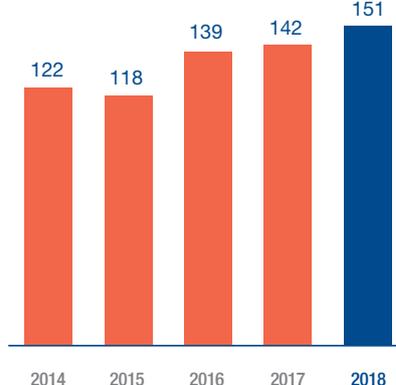
(en millions d'euros)



Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2018 s'établit à 2 582 millions d'euros, en progression de + 0,7 % et de + 5,9 % à périmètre et taux de change constants, par rapport à celui de 2017.



L'EBITDA consolidé du Groupe, à 435 millions d'euros, est en baisse de - 2,2 % par rapport à l'exercice 2017 mais en hausse de + 2,7 % à périmètre et taux de change constants.



Le résultat net part du Groupe consolidé s'établit à 151 millions d'euros, en hausse de + 12 %, par rapport au résultat de 2017, à périmètre et taux de change constants.

Sur l'exercice 2018, **le chiffre d'affaires consolidé** atteint 2 582 millions d'euros, en croissance de + 0,7 % en base publiée et en progression de + 5,9 % à périmètre et taux de change constants par rapport à la même période en 2017.

L'exercice a notamment été marqué par un effet de change défavorable de près de - 138 millions d'euros sur le chiffre d'affaires consolidé, affecté par la forte dégradation de l'ensemble des monnaies par rapport à l'euro, et plus particulièrement de la livre turque, qui participe à près de la moitié de ce chiffre, de la roupie indienne, du dollar et du franc suisse.

L'évolution du chiffre d'affaires par région, hors effets de périmètre et de change, traduit au global :

- une solide progression en France dans l'ensemble des activités, soutenue par une augmentation des volumes vendus de ciment et de granulats. En revanche, compte tenu de la stratégie de hausse des prix, les volumes béton sont en léger retrait sur l'exercice. Les prix de vente sont en légère amélioration dans le Ciment et les Granulats, et progressent plus sensiblement dans le Béton ;
- une activité bien orientée en Asie, soutenue par une forte croissance du chiffre d'affaires au Kazakhstan, en Inde et, dans une moindre mesure en Turquie, compte tenu de l'impact de la dévaluation sur l'activité en fin d'année. Les volumes ciment sont en nette progression en Inde et au Kazakhstan, mais reculent en Turquie. Quant aux prix de vente, ils augmentent sensiblement au Kazakhstan et en Turquie mais reculent en Inde ;
- la poursuite de l'amélioration de l'activité aux États-Unis, soutenue par des volumes ciment et des prix de vente en croissance, en dépit des perturbations liées aux incendies et de conditions climatiques plus difficiles en Californie ;
- une progression de l'activité en Afrique de l'Ouest, soutenue par les activités Ciment et Granulats au Sénégal et en dépit du recul enregistré au Mali et en Mauritanie.

Ces éléments favorables ont permis de compenser :

- une légère contraction du chiffre d'affaires généré en Europe (hors France) compte tenu du recul enregistré en Suisse sur l'ensemble des activités. Il est à noter qu'en Italie, le chiffre d'affaires est en nette progression ;
- et une baisse sensible de l'activité en Égypte, la très forte contraction des volumes consécutive aux opérations militaires dans le Sinaï n'ayant été que très partiellement compensée par l'amélioration des prix de vente.

La répartition du chiffre d'affaires opérationnel entre les différentes activités du Groupe fait ressortir une stabilité de la contribution des activités du Groupe. La part des métiers principaux du Groupe que sont le Ciment, le Béton et les Granulats est stable à plus de 85 % du chiffre d'affaires opérationnel.

* Les chiffres des années 2014 à 2015 ont été retraités en conformité avec la nouvelle norme comptable appliquée pour la comptabilisation des droits d'émission de gaz à effet de serre.

(1) EBITDA (Earning Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization) : il se calcule en sommant l'Excédent Brut d'exploitation et les autres produits et charges ordinaires.

L'EBITDA consolidé du Groupe recule de - 2,2 %, à 435 millions d'euros, mais progresse de + 2,7 % à périmètre et taux de change constants. Sur cette base la marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 16,8 % contre 17,3 % en 2017.

Au cours de l'exercice, le renforcement de l'euro face à l'ensemble des autres monnaies a eu un impact négatif sur l'EBITDA de - 22 millions d'euros. Cet impact a été plus particulièrement sensible en Turquie et en Inde.

Sur l'ensemble de l'exercice 2018, la progression de l'EBITDA à périmètre et change constants par rapport à 2017 résulte :

- d'une amélioration de l'EBITDA généré en France dans l'activité Ciment et de façon plus sensible dans l'activité Béton & Granulats ;
- de la poursuite de l'amélioration de l'EBITDA aux États-Unis. L'amélioration des volumes et des prix moyens de vente dans l'activité Ciment ont permis de compenser la baisse de l'EBITDA enregistrée dans l'activité Béton ;
- d'une progression de l'EBITDA généré au Kazakhstan, sous l'effet d'une forte augmentation des prix de vente et des volumes vendus.

Ces performances ont permis de compenser la baisse de l'EBITDA généré :

- en Afrique de l'Ouest : la dégradation des performances dans l'activité Ciment au Sénégal liée à la hausse sensible des coûts de production n'a été que partiellement compensée par la solide progression de l'EBITDA dans l'activité Granulats ;
- en Inde, dans un contexte de très forte progression des volumes vendus mais d'érosion des prix de vente et de hausse des coûts de l'énergie ;
- en Turquie : après un très bon premier semestre, la forte dévaluation de la livre turque au second semestre et ses impacts sur l'environnement macro-économique et sectoriel ont provoqué une très forte baisse de l'EBITDA généré sur cette dernière période. Dans ce contexte dégradé, la forte baisse des volumes vendus au cours du second semestre et l'augmentation significative des coûts de production n'ont été que partiellement compensées par la nette progression des prix de vente ;
- en Égypte : le très fort repli des volumes vendus, compte tenu de la situation sécuritaire et la très forte inflation des coûts de production n'a pu être que très partiellement compensée par une hausse des prix de vente. Dans ce contexte, l'EBITDA reste négatif sur l'ensemble de l'exercice ;
- en Suisse, affecté par la baisse des volumes vendus dans les activités Ciment et Préfabrication.

L'EBIT consolidé s'établit à 249 millions d'euros en hausse de + 0,8 % sur la période, et de + 5,9 % à périmètre et taux de change constants. La marge d'EBIT sur chiffre d'affaires consolidé s'établit ainsi à 9,7 % en 2018 contre 9,6 % en 2017.

Le résultat financier est en forte amélioration de + 8,9 millions d'euros pour s'établir à - 19,3 millions d'euros, une évolution qui s'explique essentiellement par la diminution du coût de l'endettement financier net de - 7,1 millions d'euros et une amélioration des autres produits et charges financiers de + 1,8 million d'euros provenant principalement d'une amélioration du résultat net des opérations de change de + 2,7 millions d'euros.

Le résultat net consolidé s'élève à 160,8 millions d'euros en hausse de + 3,2 % par rapport à celui de l'exercice précédent en base publiée et de + 8,6 % à périmètre et change constants. Il inclut une part Groupe à hauteur de 151,1 millions d'euros en progression par rapport à 2017 de + 6,3 % en base publiée et + 12,0 % à périmètre et taux de change constants. La marge nette sur résultat consolidé s'établit à 6,2 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 6,1 % en 2017.

Il inclut une **part Groupe** à hauteur de 151,1 millions d'euros en progression par rapport à 2017 de + 6,3 % en base publiée et + 12,0 % à périmètre et taux de change constants.

Le résultat net part du Groupe par action s'établit à 3,37 euros en 2018, contre 3,17 euros en 2017.

Le Groupe a généré au cours de l'exercice 2018 une **capacité d'autofinancement** de 338,4 millions d'euros contre 346,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2017, soit une diminution de - 2,3 % en base publiée mais une augmentation de + 3,0 % à périmètre et change constants.

Au 31 décembre 2018, **le taux d'endettement financier** (*gearing*) représente 27,8 % des capitaux propres consolidés contre 32,7 % au 31 décembre 2017.

Compte de résultat consolidé simplifié

| (en millions d'euros) | 2018 | 2017 | Variation (%) | |
|------------------------------|-------|-------|---------------|---|
| | | | Publiée | À périmètre et taux de change constants |
| Chiffre d'affaires consolidé | 2 582 | 2 563 | + 0,7 % | + 5,9 % |
| EBITDA ⁽¹⁾ | 435 | 444 | - 2,2 % | + 2,7 % |
| Taux de marge (en %) | 16,8 | 17,3 | | |
| EBIT ⁽²⁾ | 249 | 247 | + 0,8 % | + 5,9 % |
| Taux de marge (en %) | 9,7 | 9,6 | | |
| Résultat net consolidé | 161 | 156 | + 3,2 % | + 8,6 % |
| Taux de marge (en %) | 6,2 | 6,1 | | |
| Résultat net part du Groupe | 151 | 142 | + 6,3 % | + 12,0 % |
| Capacité d'autofinancement | 338 | 346 | - 2,3 % | + 3,0 % |

(1) *Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization* : se calcule en sommant l'Excédent Brut d'Exploitation et les autres produits et charges ordinaires. L'EBITDA n'est pas un agrégat défini par les principes comptables. L'EBITDA étant calculé différemment d'une société à une autre, les données indiquées dans le présent document de référence relatives à l'EBITDA du Groupe pourraient ne pas être comparables à des données relatives à l'EBITDA communiquées par d'autres sociétés.

(2) *Earnings Before Interest and Taxes* : se calcule en sommant l'EBITDA et les dotations nettes aux amortissements et provisions ordinaires. L'EBIT n'est pas un agrégat défini par les principes comptables. L'EBIT étant calculé différemment d'une société à une autre, les données indiquées dans le présent document de référence relatives à l'EBIT du Groupe pourraient ne pas être comparables à des données relatives à l'EBIT communiquées par d'autres sociétés.

2. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ VICAT

Les ventes de ciment de la société Vicat se sont élevées à 3,1 millions de tonnes en 2018, en progression de 3,4 % par rapport à 2017. Les volumes de papier et emballage ont atteint respectivement 17 milliers de tonnes et 56 millions de sacs.

Le chiffre d'affaires total atteint 425 millions d'euros en 2018 contre 407 millions d'euros en 2017, soit + 4,4 %.

Le bénéfice net s'élève à 124,8 millions d'euros en 2018, contre 138,5 millions d'euros en 2017, après prise en compte de la participation des salariés de 2,6 millions d'euros et de l'impôt sur les sociétés pour 11,7 millions d'euros.

La capacité d'autofinancement est de 153,9 millions d'euros en 2018 contre 152,3 millions d'euros en 2017.

Le Conseil d'Administration propose la distribution d'un dividende de 67,35 millions d'euros, soit 1,50 euro brut par action (hors prélèvements), identique à celui de l'exercice précédent.

Service Actionnaires et Investisseurs :

Tel : 01 58 86 86 05

Fax : 01 58 86 87 88

E-mail : relations.investisseurs@vicat.fr

Les comptes de la Société et du Groupe sont disponibles sur le site internet à l'adresse suivante :

www.vicat.fr

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 AVRIL 2019

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2018)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2018, approuve les comptes annuels de l'exercice considéré, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle arrête le résultat bénéficiaire de cet exercice à 124 845 259 euros.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2018)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2018, approuve les comptes consolidés de l'exercice considéré, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle arrête le résultat consolidé du Groupe de cet exercice à 160 825 milliers d'euros, dont un résultat net part du Groupe de 151 096 milliers d'euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté l'existence de bénéfices distribuables, approuve l'affectation et la répartition de ces bénéfices proposées par le Conseil d'Administration :

| | |
|--|----------------------|
| ■ bénéfice de l'exercice 2018 | 124 845 259 € |
| ■ report à nouveau antérieur | 231 171 972 € |
| TOTAL | 356 017 231 € |
| Affectation | |
| ■ dividende (sur la base du capital social actuel de 44 900 000 actions de 4 euros de valeur nominale) | 67 350 000 € |
| ■ dotation aux autres réserves | 48 667 231 € |
| ■ report à nouveau | 240 000 000 € |

et fixe, en conséquence, le dividende à distribuer au titre de l'exercice 2018, à une somme brute (hors prélèvements) de 1,50 euro par action.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 29 avril 2019, au siège social et au guichet des banques, dans le cadre des dispositions relatives à la dématérialisation des valeurs mobilières.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les dividendes distribués par action, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants, à nombre d'actions comparables :

| Exercice | Dividende distribué |
|-----------------|----------------------------|
| 2015 | 1,50 € |
| 2016 | 1,50 € |
| 2017 | 1,50 € |

Il est rappelé que le montant des dividendes mentionnés tient compte de toutes les actions existantes. Lors de la mise en paiement, les dividendes sur actions propres seront affectés au compte « report à nouveau ».

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Quitus donné au Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve pour l'exécution de leur mandat pendant ledit exercice.

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Approbation des conventions réglementées)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions dont il est fait état dans ce rapport.

SIXIÈME RÉOLUTION

(Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société et approbation du programme de rachat d'actions)

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport spécial du Conseil d'Administration et de la description du programme de rachat d'actions qui figure dans le document de référence, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à acheter, conserver ou transférer les actions de la Société, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, et notamment dans le respect des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, en vue (sans ordre de priorité) :

- (a)** d'attribuer ou de céder des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de l'intéressement ;
- (b)** d'assurer l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI) reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- (c)** de conserver les actions de la Société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- (d)** d'annuler des actions dans la limite légale maximale, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que :

- le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 100 euros par action (hors frais d'acquisition) ;
- le total des actions détenues ne dépassera pas 10 % du capital social de la Société, ce seuil de 10 % devant être apprécié à la date effective où les rachats seront effectués. Cette limite sera égale à 5 % du capital social concernant l'objectif visé au (c) ci-dessus. Au 1^{er} janvier 2019, la limite de 10 % correspond, compte tenu des actions déjà possédées par la Société, à un nombre maximum de 3 815 608,8 actions de 4 euros de nominal représentant un montant maximum de 381 560 880 euros.

En application de cette décision, dans les limites autorisées par la réglementation en vigueur, les actions pourront être acquises, cédées, échangées ou transférées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, sur tous marchés et de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ces moyens incluant le recours à des instruments financiers dérivés et à des bons.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration pourra utiliser la présente résolution à tout moment pour une durée n'excédant pas dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale, y compris en période d'offre publique, dans les limites et sous réserve des conditions et périodes d'abstention prévues par la loi et le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

La présente autorisation annule et remplace celle accordée par l'Assemblée Générale du 6 avril 2018, pour sa durée restant à courir.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à l'effet de :

- mettre en œuvre la présente autorisation et poursuivre l'exécution du programme de rachat d'actions, affecter ou réaffecter, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, les actions acquises aux différents objectifs poursuivis ;
- procéder aux ajustements du prix unitaire et du nombre maximum de titres à acquérir en proportion de la variation du nombre d'actions ou de leur valeur nominale résultant d'éventuelles opérations portant sur les capitaux propres de la Société ;
- passer tous ordres de bourse sur tous marchés ou procéder à des opérations hors marché ;
- conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme ;
- effectuer toutes autres formalités et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

SEPTIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Xavier Chalandon)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Xavier Chalandon pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

HUITIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire du Cabinet Wolff et Associés)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire du Cabinet Wolff et Associés pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

NEUVIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société Constantin Associés)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société Constantin Associés pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

DIXIÈME RÉOLUTION

(Approbation « ex ante » de la politique de rémunération applicable au Président Directeur Général, Monsieur Guy Sidos)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables au Président Directeur Général à raison de son mandat.

ONZIÈME RÉOLUTION

(Approbation « ex ante » de la politique de rémunération applicable au Directeur Général Délégué, Monsieur Didier Petetin)

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables au Directeur Général Délégué à raison de son mandat.

DOUZIÈME RÉOLUTION

(Approbation « ex post » des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général)

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article L. 225-37-2 du Code de commerce :

- approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général, à raison de son mandat ;
- prend acte, en conséquence, que les éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués à Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, lui seront versés.

TREIZIÈME RÉOLUTION

(Approbation « ex post » des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué)

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article L. 225-37-2 du Code de commerce :

- approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué, à raison de son mandat ;
- prend acte, en conséquence, que les éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, lui seront versés.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

(Pouvoirs)

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente séance, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

ACCÈS ET ITINÉRAIRE

Tour Manhattan - Rez-de-chaussée - Auditorium
6 place de l'Iris, PARIS LA DÉFENSE

SE RENDRE À LA TOUR MANHATTAN

En voiture :

Après le pont de Neuilly, prendre la direction La Défense, puis La Défense 2, parking des Iris.

En bus :

Ligne 174 (Grande Arche - Gare de Saint Denis) : arrêt Esplanade de La Défense.

Ligne 73 (Grande Arche de La Défense - Musée d'Orsay) : arrêt Alsace.

En métro :

Ligne 1 (Château de Vincennes - La Défense) : station Esplanade de La Défense.

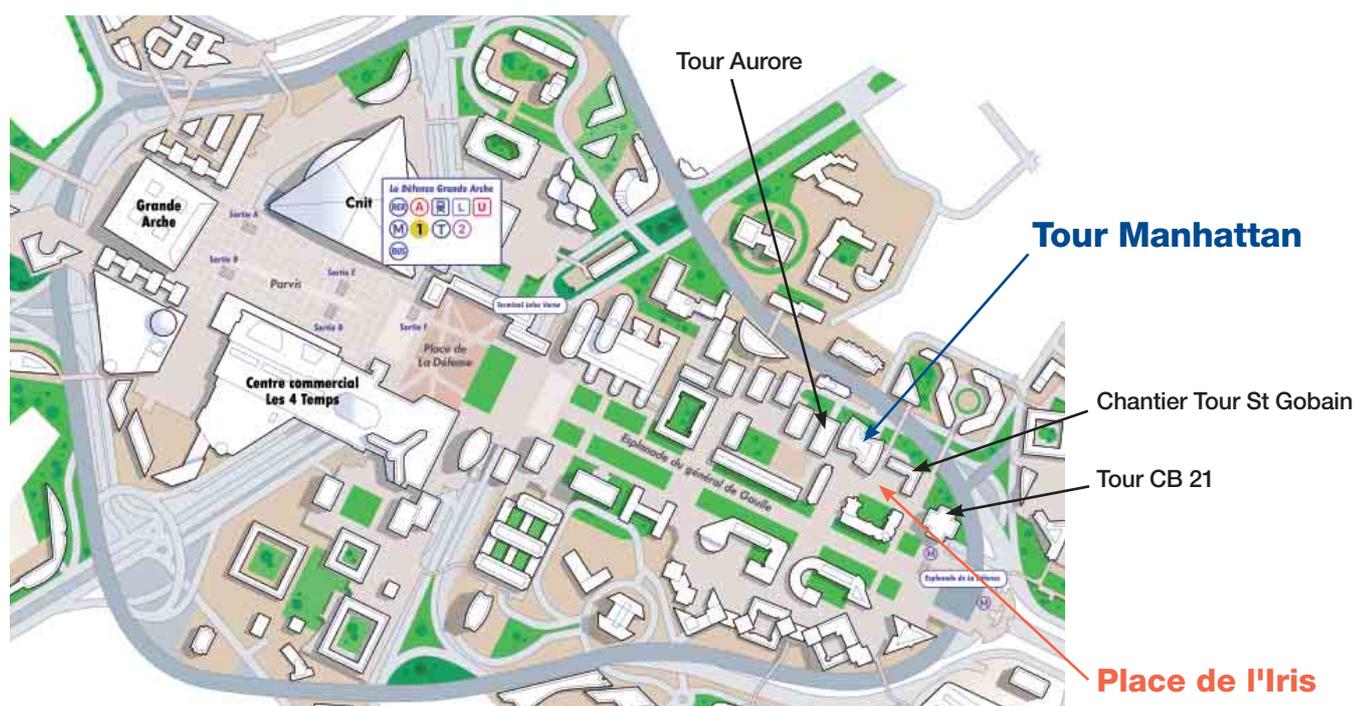
En taxi :

Après le Pont de Neuilly, direction La Défense.

En RER :

Descendre au terminus La Défense et reprendre la ligne 1 du métro direction Château de Vincennes, descendre à la station Esplanade de La Défense

AVEC L'APPLICATION **PARIS LA DÉFENSE CITY MAP**, trouvez facilement votre chemin pour vos déplacements. La géolocalisation vous permettra de suivre le meilleur itinéraire !



FORMULE DE DEMANDE D'ENVOI DONT L'UTILISATION EST FACULTATIVE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2019

Demande d'envoi de documents et renseignements

Je soussigné

Demeurant à

Propriétaire de actions nominatives, ayant pris connaissance des documents joints à la présente formule, se rapportant à l'Assemblée Générale précitée, prie la société Vicat de bien vouloir m'adresser, en application de l'article R. 225-88 du Code de commerce, les documents prévus à l'article R. 225-83 du Code de commerce.

Fait à le 2019

(signature)

Tout actionnaire peut, conformément au 3^e alinéa de l'article R. 225-88 du Code de commerce, obtenir par une demande unique l'envoi des documents et renseignements précités à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures. Cette demande est à rédiger sur papier et à adresser à la société Vicat à Paris La Défense. Le présent formulaire est à l'usage exclusif des actionnaires désirant recevoir la documentation prévue par la loi.



Société anonyme au capital de 179 600 000 euros

Siège social :

Tour Manhattan - 6 place de l'Iris - 92095 Paris-La Défense Cedex

Tél. : 01 58 86 86 86 - Fax : 01 58 86 87 87

RCS Nanterre 057 505 539 - SIREN 057 505 539

Des exemplaires du Document de Référence
sont disponibles sur le site internet de Vicat www.vicat.fr



PEEC - Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié imprim'Vert sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.
Crédits photos en couverture : © Vicat, Nicolas Robin, Ondrej Volak, Guillaume Atger, Nicolas Dormont.